



GESIMMO PARTNER

Rue Arthur Warocqué, 51 - 7100 La Louvière

Tél: +32 (0)64 21 32 92 | Mail: info@gesimmopartner.be

TVA: BE 0873 947 234 | IPI N° 503 166 & 509 390

FORMULAIRE DE DECLARATION EMMENAGEMENT - DEMENAGEMENT

A remettre au syndic au moins 8 jours avant la date prévue

1. Identification du lot concerné

Immeuble			
Adresse			
Bloc / Entrée		Étage	
Numéro de lot / appartement			

2. Type de demande

Demande	☐ Emménagement	☐ Déménagement
Date prévue	/ /	

3. Données du propriétaire

Nom / Prénom ou Dénomination			
Adresse de correspondance			
Téléphone		E-mail	
Qualité	☐ Propriétaire occupant	☐ Propriétaire bailleur	



GESIMMO PARTNER

Rue Arthur Warocqué, 51 - 7100 La Louvière
 Tél: +32 (0)64 21 32 92 | Mail: info@gesimmopartner.be
 TVA: BE 0873 947 234 | IPI N° 503 166 & 509 390

4. Données de l'occupant entrant

Nom / Prénom

Téléphone E-mail

Nombre d'occupants

Date de début d'occupation / /

5. Données de l'occupant sortant

Nom / Prénom

Téléphone E-mail

Date de fin d'occupation / /

6. Organisation pratique du déménagement

Utilisation de l'ascenseur ☐ Oui ☐ Non

Protection cabine prévue ☐ Oui ☐ Non

Réservation d'emplacement camion ☐ Oui ☐ Non

Durée estimée de l'occupation

Affichage d'information aux résidents ☐ À charge du copropriétaire / occupant

7. Déclaration et signatures

Je soussigné(e), déclare que les informations fournies sont exactes et complètes.
 Je m'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur de la copropriété.

Identité du déclarant

Nom et qualité Qualité possible :
 propriétaire, occupant sortant,
 occupant entrant, mandataire

Formalisation

Fait à Date / /

Signatures

Signature principale

Occupant entrant

Occupant sortant

8. Instructions et confidentialité

Obligation d'annoncer tout changement d'occupant au syndic dans les 8 jours.
 Interdiction de stocker durablement des meubles dans les communs.
 Procéder aux relevés contradictoires des compteurs et communiquer les données aux fournisseurs compétents.
 Les relevés des calorimètres et compteurs de passage éventuels doivent également être transmis au syndic.
 Les informations collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et technique de la copropriété.